Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260320-2026_03_020-DE

Le Sel-de-Bretagne
Ar sal

1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

Affiché le : 16 mars 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15

Le vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame ROGER Christine, Maire.

Présents : M^me^ Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, M^me^ Laure COQUARD, M. Sylvain MARTINHO, M^me^ Claude DEMAY, M. François CHAUVINEAU, M. Denis GUILLOT, M. Frédéric JAUNASSE, Mme Sandrine ROUAUD, M. Arnaud MÉNARD, M^me^ Amélie COUPEL, M^me^ Caroline BERNIER et M^me^ Ludivine MAINE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thierry CHÉNORIO, Mme Laurence BESSMER.

Absents :

Pouvoirs : M. Thierry CHÉNORIO donne pouvoir à M^me^ Ludivine MAINE, Mme Laurence BESSMER donne pouvoir à M. Sylvain MARTINHO,

M^me^ Laure Coquard a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-03-020 : Élection des adjoints

Sur proposition de Madame Christine ROGER le Conseil municipal a fixé le nombre d'adjoint à 3.

Madame le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenue la majorité absolue, il est pro-

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260320-2026_03_020-DE

cédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil municipal laisse la possibilité aux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, de venir se déclarer.

Madame le Maire constate qu'une liste de candidat est déposée, elle est composée de la façon suivante : M. Christophe MACÉ en tant que 1er adjoint, Mme Laure COQUARD en tant que 2ème adjointe et M. Sylvain MARTINHO en tant que 3ème adjoint.

Madame le Maire invite le Conseil à voter à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Liste de M. MACÉ Christophe : 15

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste de M. Christophe MACÉ. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- M. Christophe MACÉ, 1er adjoint
- Mme Laure COQUARD, 2ème adjointe
- M. Sylvain MARTINHO, 3ème adjoint

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 20 mars 2026.

Madame la secrétaire de séance,
Laure Coquard,

Madame le maire,
Christine Roger.